



# Actirob® B

Huile adjuvante d'origine végétale

## Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Bidon 10 L

## Fiche d'identité

### Composition :

**Formulation :** concentré émulsionnable

**Numéro AMM :** 9400076

**Détenteur d'homologation :** Oleon  
N.V Assenedestraat 2 - 9940 Ertvelde -  
Belgium

**Substance active :** huile de colza estérifiée  
**Teneur :** 842g/l, soit 95.2% (m/m)  
**Famille chimique :** huiles  
**Mode d'action :** -

## Description

**ACTIROB B est une huile adjuvante d'origine végétale pour bouillies herbicide et insecticide. ACTIROB B se caractérise par : sa très faible viscosité, son pouvoir solvant élevé par rapport aux matières actives, son fort pouvoir mouillant et pénétrant, sa biodégradabilité et son bon comportement à froid. ACTIRO B améliore la pénétration dans la cible, la rétention et la qualité de la pulvérisation (limitation de dérive)**

## Préparation

### Mélanges et compatibilité

ACTIROB B est compatible avec de nombreux herbicides du marché utilisables avec de l'huile et insecticides homologués pour lutter contre la pyrale du maïs.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

## Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

## Précautions à prendre

### Pour le stockage

\*stocker à l'abri du gel  
- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

### Mesure de protection des individus

**Opérateur (pulvérisateur pneumatique ou à rampe):**

#### Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3  
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant  
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée

#### Pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine :  
- en cas d'utilisation d'un pulvérisateur à rampe (pulvérisateur vers le bas) ou d'un pulvérisateur pneumatique (pulvérisation vers le haut): combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec

traitement déperlant

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

Si application avec tracteur sans cabine :

- en cas d'utilisation d'un pulvérisateur pneumatique (pulvérisation vers le haut) : combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche  
- en cas d'utilisation d'un pulvérisateur à rampe (pulvérisateur vers le bas): combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation

#### Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3  
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée

#### Opérateur (pulvérisateur à dos)

##### Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3  
- Combinaison de protection de catégorie III type 4

##### Pendant l'application

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3  
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3

#### Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3  
- Combinaison non tissée de catégorie III type 4

### Mesure de protection des individus (suite)

**Opérateur (pulvérisateur à lance, usage sous-abris ou plein champ)**

#### Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3  
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandée pendant la phase d'application)  
OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3  
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée **Pendant l'application sans contact intense avec la végétation culture basse (< 50 cm)**

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
  - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
  - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- culture haute (>50 cm)**
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
  - Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
  - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Pendant l'application avec contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses**
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
  - Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche
  - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
  - Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandée pendant la phase d'application)
- OU
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
  - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
  - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée

#### Travailleur:

Après respect du délai de rentrée et dans les cas où le travailleur serait amené à intervenir sur les parcelles traitées : combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant et gants en nitrile certifiés EN 374-3.

#### Pour l'emploi

Ne pas utiliser sur cultures de mâches et de laitues. Ne traiter que des cultures saines, n'ayant pas souffert d'autres traitements, de façons culturales ou d'attaques parasitaires.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

#### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

### Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
-- non concerné par un classement	-- non concerné par un classement	-- non concerné par un classement

### Tableau des usages et doses autorisées

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

#### Important

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

### Toxicologie

#### Classement du mélange CLP

Cette préparation ne fait pas l'objet d'un classement

SPE3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau sauf si la préparation phytopharmaceutique associée requiert une zone non traitée ou un dispositif végétalisé permanent non traité pls large.

SPE3 - Pour protéger les plantes non cibles et les les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente identique à celles des produits phytopharmaceutiques associés.

**Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée**  
Selon le produit phytosanitaire associé, mais au minimum 6 heures pour les usages en plein champ ou 8 heures pour les applications en milieu fermé

**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Information santé

#### Premiers secours

##### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

##### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

##### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

##### Ingestion

Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion de quantités importantes, prenez les mesures suivantes : Rincer la bouche et avaler du charbon médicinal activé. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

### Transport et Stockage

**Point gélif** : -5°C

**Température maximum** : 40°C

**N°ONU** : - -



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Toutes cultures	Adjuvant herbicides	2.0l/ha	5 trait./an	Selon les produits phytopharmaceutiques associés	1a, 2a, 4a
Toutes cultures	Adjuvant insecticides	2.5l/ha	5 trait./an	Selon les produits phytopharmaceutiques associés	1a, 2a, 4a

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

**Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.**

#### 1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, sauf si la préparation phytopharmaceutique associée requiert une zone non traitée ou un dispositif végétalisé permanent non traité plus large.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

#### 2. Arthropodes, oiseaux, mammifères

2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente, identique à celle des produits phytopharmaceutiques associés.

#### 4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente identique à celle des produits phytopharmaceutiques associés.

## Traitement

### Dose(s) préconisée(s)

ADJUVANT POUR BOUILLIES HERBICIDES : \* Désherbage des betteraves : ACTIROB B s'utilise en association avec les herbicides betteraves en post-levée . La dose est à moduler en fonction du type de mélange mis en oeuvre et des conditions climatiques (cf l'étiquette du produit associé) : - 0,5 à 1,0 l/ha pour les mélanges triples ou quadruples, - 1 à 2 l/ha pour les produits seuls ou les mélanges doubles. \* Désherbage des céréales : ACTIROB B s'utilise en association avec les anti-graminées foliaires. Dose conseillée : 1,0 l/ha. \* Désherbage du maïs : ACTIROB B s'emploie en post-levée en association avec les spécialités à base de bentazone ou de clopyralid. Dose conseillée : 1 à 2 l/ha à moduler selon les conditions climatiques et le type de produit associé (cf l'étiquette du produit utilisé). \* Désherbage anti-graminées des cultures dicotylédones : La plupart des anti-graminées spécifiques multicultures nécessite l'adjonction d'huile adjuvante. La dose pivot de 2 l/ha est à moduler en fonction des conditions climatiques, de l'herbicide utilisé et de la sensibilité de la culture : - cultures fragiles (pois, haricot) : 0,5 à 1,0 l/ha - cultures plus rustiques (choux, colza et autres crucifères) : 1,0 à 2,0 l/ha.

\* Autres cultures : ACTIROB B peut s'utiliser en association avec les désherbants à action foliaire sur vigne et vergers, et les herbicides non sélectifs pour le désherbage des zones non cultivées. Dose conseillée : 2 l/ha. ADJUVANT POUR BOUILLIES INSECTICIDES EN APPLICATION UBV CONTRE PYRALE DU MAIS : ACTIROB B s'utilise en association avec les insecticides homologués pour lutter contre la pyrale du maïs dans le cadre d'application ultra bas volume. La dose est à adapter à celle de l'insecticide utilisé de façon à obtenir le volume de bouillie hectare requis : en général 3 à 5L/ha du mélange ACTIROB B + insecticide. Avec DECIS Protech sur la base de 4 L/ha de bouillie, mettre dans l'ordre suivant : Eau 1,17 L/ha puis DECIS Protech 0,83 L/ha puis compléter avec 2 L/ha d'ACTIROB B.

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Application (matériel, pression)

La pulvérisation doit atteindre les adventices à détruire. Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 kg/cm<sup>2</sup>. Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit. Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage. Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

### Conditions du milieu

La dose varie en fonction des conditions climatiques : - la dose faible sera utilisée par temps humide et poussant, - la dose forte sera utilisée par temps froid et sec, - par température élevée (supérieure à 25°C), il est préconisé de diminuer la dose d'Actirob B ou de reporter le traitement. Lors de grandes journées ensoleillées et chaudes, traiter impérativement le soir.



Avril 2018 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



**Bayer Service Infos**

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

**Bayer S.A.S.**

Division Crop Science / Crop Protection  
16 rue Jean-Marie Leclair  
CS 90106  
69266 Lyon Cedex 09  
France  
[www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)